

La Gazette des Sudistes

Lyon le 17-12- 2020

Flash Infos HEH

La psychiatrie « brisée » sur HEH

L'UPC (unité post-crise) est passée de 23 lits de psychiatrie en 2015 à 8 lits en 2020 !

Comme au CH de Saint Malo, fuites des personnels médicaux et paramédicaux. Ce service, depuis de nombreuses années n'arrivent plus à stabiliser ses équipes de soins. En cause, des problématiques avec l'encadrement et les responsables médicaux. Une grande souffrance des équipes médicales et paramédicales, dans une spécialité très lourde.

L'encadrement aurait bénéficié « d'un coaching », solution de la direction suite à un CHSCT extraordinaire déclenché à cause de la souffrance au travail des soignants ! La direction, encore une fois, est restée sourde à la souffrance des agents, qui ont pourtant « crié » leur mal être.

Les patients ne sont plus en sécurité à cause des pertes de compétences.

De nombreux soignants, formés, expérimentés, ont quitté l'UPC. Les conséquences pour les patients sont dramatiques.

L'hôpital, dans ces conditions, ne pourra pas faire face aux décompensations psychiques dues au COVID qui feront partie de la 3^{ème} vague.

SUD a dénoncé cette « casse » de la psychiatrie sur notre établissement depuis 2015. Pourtant, les urgences de l'hôpital Édouard Herriot avait eu cette culture de la psychiatrie...



SAMU 69 en difficulté

Au 1^{er} mars 2021, les HCL ont décidé de supprimer du planning en 12h, 6 agents, qui deviendront des « ARM Ressources ». Cette restructuration du CRRA devrait permettre une meilleure gestion du temps pour le SAMU. Or sans création de postes, le planning se trouve amputé de 6 agents. Et le comble, c'est qu'avec les nombreux arrêts maladies, les agents qui sont au CRRA (centre de réception et de régulation des appels) ne sont actuellement que 36 en activité !



Les «ARM ressources» ou une réforme au rabais, encore une fois !

Le projet annoncé en 2021 par la direction sur les Services d'Accès aux Soins prévus et le rôle des ARM est très inquiétant.

SUD a dénoncé le risque d'une charge de travail supplémentaire aux ARM. Sans embauches, le SAMU 69, qui traite plus de 620 000 appels par an ne tiendra pas. A suivre...

Délais de Mise en Stage : trop longs sur HEH !

597 CDD sur postes vacants à l'hôpital Édouard Herriot. 165 mise en stage en 2020 ! Le compte n'y est pas...

50 ASD mise en stage et 121 toujours en CDD/54 IDE mise en stage et 156 toujours en CDD !

Malgré les démissions, malgré les départs en disponibilités, malgré les turn over, la direction campe sur ses positions : pas de mise en stage en plus !

Or, notre hôpital serait plus attractif si les conditions de travail étaient meilleures et si les délais de mise en stage raccourcis.

Les délais de mise en stage sur HEH :

- IDE de nuit et IBODE 3 mois
- 8 mois pour les IDE et les Kinés
- 9 mois pour les MER
- 12 mois pour les ASD
- 24 mois pour les administratifs
- 36 mois pour les ASH/ AEQ
- 36 mois pour les autres grades

SUD a demandé plus de moyens pour le 2^{ème} CHU de France. Les services comme le centre des brûlés, la Post-Urgence, La transplantation, la dialyse ont des IDE et des ASD ,sur des postes vacants, que nous formons et que nous perdons à cause de délais de mise en stage trop longs et des mauvaises conditions de travail!

Le STIP, service de brancardage a 18 agents sur postes vacants, soit presque la totalité du service non titulaire !! On est encore dans un hôpital public ??

SUD a demandé la diminution des délais de mise en stage car l'hôpital, ses salariés et ses patients ont besoin de plus de moyens.



COVID et maladie contractée en service

67 demandes de reconnaissance ont été déposées à la direction suite à l'infection par COVID-19. Trop peu...

SUD a dénoncé la difficulté d'accès au formulaire de déclarations de maladies imputables. **SUD** a demandé le respect du droit des agents à la reconnaissance en maladie imputable. Pour rappel, **SUD** a saisi le Conseil d'État et accompagnera tous agents qui en fera la demande.

Tout agent ayant contracté la COVID-19 a le droit de faire une demande de reconnaissance en maladie contractée en service : **Contactez-nous !**



Informations Diverses

1) Jour de Carence : suppression au 01 janvier 2021

A partir du 01 janvier 2021, les agents hospitaliers placés en congés maladie à cause du COVID garderont le plein traitement sans jour de carence.

Pour **SUD**, c'est l'abrogation simple et définitive du jour de carence pour tout arrêts maladie, quelque soit la maladie, qu'il faut ! On lâche rien !!

2) versement du forfait mobilités durables

Le décret (2020-1554) permettait au établissements public de santé de verser un forfait pour ceux qui viennent à vélo et qui n'ont pas d'abonnements transport en commun.

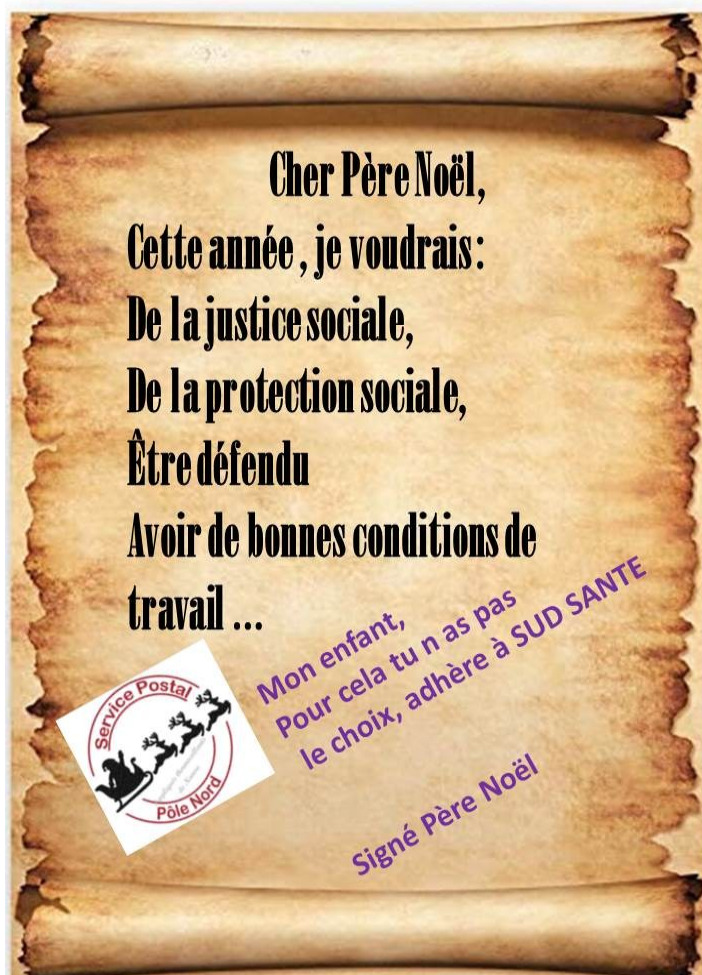
Toutefois, dans la mesure où le décret est paru tardivement, les HCL fixent exceptionnellement une date limite au 28 février 2021 pour les demandes concernant l'année 2020.

Une note d'information sur le sujet sera jointe aux bulletins de salaire de janvier 2021.

3) Idées de cadeaux de Noël à vous faire ?

POURQUOI SE SYNDIQUER... La représentativité seule ne suffit pas à une organisation syndicale pour être vraiment reconnue. **Le nombre des syndiqués revendiqués** est au moins aussi essentiel quand il s'agit d'aller négocier. Quand un militant de **SUD Santé Sociaux** s'adresse à un directeur, un parlementaire ou un ministre, il lui parle au nom de tous les adhérents !

Partant de là, le fait d'adhérer à **SUD Santé Sociaux** est un acte fort, **une manière de se faire entendre, d'être reconnu, écouté, consulté, entendu.**



Nos revendications:

- Du personnel en nombre suffisant et formés aux différentes spécialités (réanimations, blocs, urgences, chirurgie, gériatrie, SSR, court séjour, médecine) pour remplacer les nombreux arrêts maladies actuels sur le site
- La titularisation des 597 CDD sur notre hôpital
- Des équipements de protection individuels en quantité suffisante : Des gants, des masques FFP2, des sur-blouses, des tenues propres quotidiennement,
- Le respect des congés annuels de fin d'année
- La reconnaissance comme maladie imputable au service pour tous les agents hospitaliers contaminé par le COVID
- Le respect de la quarantaine des agents testés positif pour éviter les sur-contaminations entre personnels et aux patients de 14 jours
- L'annulation du jour de carence pour les agents hospitaliers, pour tout arrêts maladie
- Retour des ASH (agent de services hospitaliers) dans les unités de soins
- Augmentation de 400 euros nets pour tous les agents hospitaliers

Sudistez-vous!

Section SUD Santé Sociaux hôpital Édouard Herriot
Tél: 04 72 11 06 91
Email: heh@sudsantesociaux69.org
Facebook: SUD/ [Hopital Edouard Herriot](#)

